

cuments qui ont été mis sur les pupitres des membres de la Chambre basse et ont été aussi communiqués au comité. Le comité a beaucoup travaillé; mais l'île du Prince-Edouard n'était pas représentée dans ce comité composé de treize membres, ce que je considère injuste pour cette province. Je regrette d'être obligée de combattre ce bill, parce qu'il donne une grande représentation à l'Ouest, bien que je ne sois pas prêt à dire qu'elle soit plus forte que celle qu'il a le droit d'avoir, mais vous donnez à l'Ouest cette représentation avant les élections, avant qu'il soit représenté aux Communes, et le bill enlève à l'île du Prince-Edouard la représentation qu'elle a le droit d'avoir. Je défie toute contradiction sur ce point-là. Je ne crois pas qu'un seul sénateur ne se lève ici pour défendre de quelque manière cette conduite et pour dire que l'île du Prince-Edouard n'est pas entrée dans la Confédération avec l'entente qu'elle aurait, au moins, six députés, dont le nombre ne devrait jamais décroître.

L'honorable M. DANDURAND: Je dois condamner la présentation d'une mesure aussi importante à la dernière heure de la session. Nous savions, par une déclaration qui avait été faite par le premier ministre dans l'autre Chambre, il y a plus d'un mois, qu'il avait l'intention de présenter une pareille résolution. Nous savions naturellement qu'il voulait demander un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord pour former un groupe de 24 sénateurs destinés à l'Ouest. Mais nous ne savions pas qu'avec cette demande serait présentée une résolution à l'effet de solliciter un amendement à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui peut avoir les effets les plus considérables.

L'honorable M. LOUGHEED: Puis-je interrompre mon honorable ami? On m'a dit qu'elle était basée sur un rapport du comité du remaniement. Je crois que je ne me trompe pas en disant cela. Pour cette raison la présentation de la mesure en question a été retardée jusqu'à la présentation du rapport du comité du remaniement.

L'honorable M. KERR: Pouvons-nous le voir?

L'honorable M. LOUGHEED: Je ne l'ai pas devant moi.

L'honorable M. KERR: Certainement nous ne l'avons pas devant nous.

L'honorable M. LOUGHEED: Non.

L'hon. M. PROWSE.

L'honorable M. KERR: C'est la première fois que nous en entendons parler et il n'est pas devant nous.

L'honorable M. LOUGHEED: Vous venez d'en entendre parler.

L'honorable M. DANDURAND: Je prends la parole de mon honorable ami, qui dit que le dernier article a été ajouté à la résolution parce qu'il est venu du comité du remaniement il n'y a que quelques jours seulement.

L'honorable M. TAYLOR: Hier soir.

L'honorable M. DANDURAND: Bien que ce soit un heureux redressement du grief dont se plaint l'île du Prince-Edouard, il me semble que quelque chose aurait dû être faite avant la présentation de cette résolution. L'honorable sénateur de Millelles a dit avec raison que les quatre vieilles provinces firent un traité et que ce traité fut respecté et mis en application par l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Tous les hommes d'Etat qui nous ont précédés ont été généralement d'opinion avec ceux qui vivent encore, qu'aucun amendement ne pouvait être fait à la constitution sans l'approbation des quatre provinces qui firent le traité. Les représentants des provinces se sont réunis en octobre dernier et ont discuté le grief de l'île du Prince-Edouard. Je ne sais quel remède a été suggéré à la conférence ou pourquoi ils ne se sont pas entendus. Il me semble que s'il avait été proposé un remède comme celui qu'offre cet amendement, il aurait été probablement approuvé; et je me demande si cet amendement ne devrait pas être remis à la session prochaine pour que d'ici là la province soit consultée.

L'honorable M. MURPHY: L'honorable sénateur est-il l'interprète du sentiment de la province de Québec tel qu'il a été exprimé par sir Lomer Gouin, à l'ouverture de la législature de Québec?

L'honorable M. DANDURAND: A-t-il déclaré que la province de Québec s'opposait à ce que tout changement fut fait à la constitution?

L'honorable M. MURPHY: Bien au contraire; il a dit que la plainte de l'île du Prince-Edouard mérite d'être prise en très sérieuse considération. Parlant en son nom personnel et au nom de la province de Québec, il a dit qu'il aimerait que justice fût rendue à l'île du Prince-Edouard et que l'intention des auteurs de la Confédération fut respectée.